

# J.A. Lausanne D'aujourd'hui à demain

Bi-mensuel romand  
N° 116 21 août 1969 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet  
Le numéro : 70 centimes  
Abonnement pour 20 numéros :  
Pour la Suisse : 12 francs  
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes  
Administration, rédaction :  
Lausanne, Case Chauderon 142  
Chèque postal 10 - 155 27  
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro  
ont collaboré :

Jean-Claude Favez  
Ruth Dreifuss  
Henri Galland  
André Gavillet  
Marx Lévy  
Jacques Morier-Genoud

Le N° 117 sortira de presse le 11 septembre.

## Migros, fer de lance de la politique patronale

Les porte-parole de l'agriculture, plaidant aux Chambres fédérales en faveur du nouvel arrêté sur le sucre, avaient raison : c'était un des meilleurs dossiers de la paysannerie suisse. Culture de haute productivité, indispensable si l'on veut faire une politique agricole de terre ouverte, nullement excédentaire puisqu'elle ne couvre que le 20 % de la consommation intérieure.

Mais les sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld travaillent à perte. Comment feraient-elles autrement ? Elles achètent aux agriculteurs la betterave à un prix correct, mais elles doivent vendre le sucre à un prix en rapport avec le cours mondial, qui est influencé aussi bien par la surproduction des pays équatoriaux que par l'écoulement à des prix de dumping des excédents des pays betteraviers. Aarberg et Frauenfeld supportent donc directement les conséquences d'une abusive concurrence internationale; les 20 millions de subvention de la Confédération (qui d'ailleurs au titre des recettes encaisse le double en taxes douanières sur le sucre) n'y suffisent pas; l'arrêté adopté par les Chambres prévoit donc le prélèvement de 1 à 5 centimes supplémentaires par kilo afin de combler le déficit des sucreries.

C'est contre cet arrêté que Migros lance un référendum. Son succès ne fait aucun doute. Cet automne, le peuple tranchera. Il vaut donc la peine d'ouvrir d'emblée le débat, qui n'est pas purement alimentaire, mais qui touche aussi, à partir de cet objet bien précis, à la politique extérieure suisse.

### Egoïsme

Les grands problèmes nationaux sont ceux que nous posent le Tiers-Monde et l'Europe.

La Suisse, forte de sa réussite industrielle, du niveau de ses exportations, du volume de ses capitaux, peut jouer la carte du libre-échange mondial. La concurrence internationale fait baisser le prix des matières premières — son industrie y gagne —, pèse sur le prix des denrées ce qui permettra, malgré d'importantes subventions à l'agriculture indigène, d'avoir des prix de consommation avantageux.

Non seulement nous pouvons profiter de l'avantage qui est celui de tout pays hautement industrialisé : acheter des matières premières à bas prix pour exporter des produits auxquels est incorporée une technologie avancée et soumis par conséquent à une concurrence plus réduite, mais en plus nous voulons jouir, nous, petit marché propre à l'écoulement des surplus, des avantages du dumping agricole, que mènent certains pays industrialisés.

Contre l'organisation internationale du marché, contre la mise sur pied d'une agriculture européenne, nous pouvons égoïstement revendiquer le droit de consommer en toutes circonstances aux conditions les plus favorables.

C'est le sens du référendum Migros. Une manifestation type d'égoïsme politique.

Lisez la justification du référendum, donnée par son journal « Construire », pas une seule ligne consacrée aux problèmes du Tiers-Monde, de l'Europe ou même d'une politique agricole suisse cohérente. Il y a une concordance objective, que masquent les prises de bec entre le conseiller fédéral Schaffner et les conseillers nationaux indépendants, entre

cette politique-là que Migros porte devant le peuple et celle de la haute industrie suisse, qui redoute toute augmentation de ses charges salariales, donc du coût de la vie et qui joue à fond la carte du libre-échange mondial. Il y a longtemps, que le bulletin de la S.D.E.S. (alias bureau Deonna) mène campagne contre les raffineries de sucre, bien avant que Migros s'en mêle.

Faut-il préciser pour éviter tout malentendu que la lutte contre la hausse des prix est aussi un objectif du monde du travail ? A une condition : que le prix bas ne soit pas une spoliation de l'ouvrier, voir dans ce numéro des exemples d'exploitation de main-d'œuvre féminine.

Est opérée ainsi une sorte de division du travail. Nous le relevons déjà dans un commentaire du fichier des grands administrateurs suisses. Ils n'interviennent plus directement, comme députés, dans les affaires de la nation; leur domaine, c'est la politique extérieure commerciale; Migros a pris le relais sur le plan intérieur pour défendre les mêmes objectifs : isolationnisme, libre-échange, exploitation sans vergogne de la position privilégiée de la Suisse.

Ce jugement ne nous fait pas oublier les mérites remarquables de l'entreprise quand elle a osé s'attaquer à de redoutables cartels ou oligopoles; lutte contre les prix imposés, marché de la benzine, etc. Mais aujourd'hui elle montre un autre visage.

### Et à gauche ?

A gauche règne la confusion. Avant le lancement du référendum, le comité directeur du Parti socialiste a fait savoir qu'il l'appuierait, le moment venu.

Les coopératives de consommation se croient tenues de suivre le train, les socialistes menacés en Suisse allemande par Migros ont peur de passer pour de mauvais défenseurs des consommateurs. Et l'on sent par-dessus tout le poids de la politique zuricoise sur l'ensemble de la politique fédérale.

Naturellement, il ne saurait être question pour nous de suivre la démagogie de Migros, au nom d'une idéologie du consommateur mal comprise. Mais ce que nous souhaitons surtout, c'est que la campagne référendaire ne se joue pas sur une opposition paysans-citadins, producteurs-consommateurs. Par le biais d'un arrêté de portée modeste, c'est la politique extérieure de la Suisse qui est en question. On ose espérer que les mouvements de jeunes, à l'affût d'une occasion de porter les problèmes du Tiers-Monde devant l'opinion publique, ne manqueront pas d'intervenir dans cette campagne; que la gauche socialiste dépassera l'horizon étroit des querelles de boutiques zuricoises.

Il devrait sur cet objet, si l'on élève le débat, y avoir un reclassement politique entre les libres-échangistes à tous crins (grand patronat et Migros) agissant sous le couvert d'une idéologie de la consommation et les partisans d'une organisation des marchés au service des producteurs de Suisse, et plus encore du Tiers-Monde. C'est la thèse que devrait défendre la gauche socialiste et syndicaliste, pour une fois en accord avec la paysannerie.

En tout cas, il n'y aura pas d'estime pour les tortues qui voudront, sur ce terrain démagogique, courir après le lièvre, en partant après lui !

## Encore un record mondial

Il existe dans le monde des banques plus importantes que les trois grandes banques commerciales suisses. C'est naturel. L'économie suisse, sur laquelle elles sont greffées, est à l'échelle mondiale de petite taille.

Toutefois si l'on compare les bilans des trois plus

grandes banques de chaque pays au produit national brut, on trouve une proportion de 11 % en Allemagne, 18 % en France, 20 % en Grande-Bretagne. En Suisse, elle s'établissait à 55 % en 1967, à 70 % en 1968, à 85 % probablement en 1969; bientôt nous en serons à 100 %.

# Avantage aux syndicats Non pas une subvention, mais un droit

Le renouvellement pour cinq ans de la convention qui lie, dans la métallurgie et la construction de machines, l'Association patronale et la F.O.M.H. a quelque chose de transitoire. Aux améliorations traditionnelles (vacances, prestations sociales), elle ajoute des éléments nouveaux, encore mal définis, mais prometteurs. On sait qu'était réclamé un avantage en faveur des travailleurs syndiqués. Le patronat a refusé de faire à l'égard de chacun d'eux un geste individuel, mais il a concédé à l'organisation syndicale comme telle des prestations financières. On a résumé la tractation par la formule : à défaut d'un avantage aux syndiqués a été arraché un avantage au syndicat.

Il y a là, effectivement, du nouveau et qui peut mener loin. Mais c'est aussi une source de malentendus.

## Paix, ordre et subvention

Il est des mots qui sont de plus en plus mal compris. Ainsi paix du travail. Paix étant interprété par des jeunes non pas dans le sens de volonté de négocier, diplomatie se substituant à la guerre ouverte, convention collective, mais plutôt comme synonyme de capitulation, drapeau blanc, soumission au système capitaliste établi.

De même le mot ordre. Les responsables syndicaux font souvent remarquer que grâce à l'organisation professionnelle l'ordre règne sur les chantiers et dans les usines. De là ils font parfois le saut qui consiste à dire que cet ordre mérite récompense. (Ici, incontestablement, il n'y a pas « mal entendu » par les détracteurs; il y a « mal dit »; le syndicat ne fait pas régner l'ordre en calmant les mécontents, il devrait tenter au contraire de donner plus de force à la revendication en lui confiant un poids collectif). Dès lors, l'avantage au syndicat, obtenu dans la paix et pour l'ordre, est compris fâcheusement comme une sorte de subvention patronale. On entend dire : les patrons vont payer les syndicats et immédiatement d'autres enchaînent : les syndicats vont se faire acheter par les patrons. C'est donc à partir de là qu'il faut ouvrir la discussion.

## Recrutement, information, technicité.

Quelques traits, brièvement rappelés, des conditions d'affrontement : importance du recrutement des hommes les plus qualifiés, rôle de l'information, technicité des problèmes.

Recrutement : il faudrait longuement décrire la politique de recrutement et de formation des états-majors dans les grandes entreprises : jeunes universitaires engagés en surnombre pour qu'on ait une option sur le meilleur; voyages, cours de formation, mises à l'essai, etc.

Information : par qui sont donc subventionnés les nombreux bureaux de service de presse patronaux, les journalistes spécialisés, les juristes qui tiennent à jour les dossiers ? Par les entreprises.

Technicité : les organisations patronales gèrent de surcroît de nombreuses caisses professionnelles à but social; d'où un nombreux personnel mis en place, duquel il est facile en temps et lieux de détacher un homme pour lui confier une étude particulière.

En bref, des hommes nombreux, au niveau des entreprises ou des organisations, de larges moyens financiers pour influencer l'opinion et l'informer dans l'optique voulue.

Et en face ? Un équipement pauvre. Les syndicats doivent faire front avec de faibles moyens : les cotisations de leurs membres.

Il est évident qu'à partir du moment où l'on se situe dans une perspective de négociations, d'éducation des militants, d'études des questions techniques,

d'information de l'opinion publique, etc., les syndicats, réduits à leurs seules ressources, sont en situation d'infériorité quand le patronat dispose lui d'abondantes forces financières et humaines.

## Un droit

La caractéristique du régime capitaliste est d'attribuer la plus-value aux seuls propriétaires des moyens de production et de prétendre que le droit des travailleurs s'éteint à partir du moment où ils touchent un salaire.

Cette conception est à contester sur tous fronts (droit à l'information, droit à la présence syndicale, droit sur l'autofinancement, etc...). Dans cette lignelle, il est évident que sur les richesses produites par l'entreprise, il serait inéquitable que seul le patronat puisse prélever les sommes nécessaires pour son information, sa documentation, sa propagande, son recrutement.

Il y a en quelque sorte un droit des syndicats, eux aussi, sur les frais généraux de la profession. Cette revendication signifie donc que le salaire à l'heure ou au mois n'épuise pas les prétentions des travailleurs; comme telle, elle est prometteuse.

## Dites-le en grec

Lu récemment dans la presse :

« Les entrepreneurs des pompes funèbres du canton du Valais se sont groupés, sous l'appellation d'Association thanatologique, pour défendre leurs intérêts. »

## Le français, langue étrangère

Nous consacrerons dans notre prochain numéro un article au problème des minorités dans l'administration fédérale.

En guise d'introduction, cet extrait du « Règlement de l'Ecole suisse d'aviation de transport. Swissair S.A. »

### 2.6 Langues en usage

L'allemand et l'anglais sont les langues officielles de l'enseignement. Celui-ci peut être donné en dialecte suisse allemand si celui-ci est familier à tous les élèves d'une classe. Les élèves de langues étrangères reçoivent, dans la mesure du possible, des explications complémentaires dans leur langue maternelle.

## Exploitation de la main-d'œuvre féminine

Le cinquantenaire du B.I.T. a fait se déplacer l'officialité suisse. L'hommage aurait été plus concret si ce jubilé avait été honoré par la ratification d'une convention internationale du travail. La convention N° 100, sur l'égalité de rémunération, à travail de valeur égale, des hommes et des femmes, est toujours boudée par les autorités suisses, depuis son échec devant le Conseil des Etats.

Or, dans certains secteurs, les salaires féminins sont scandaleusement bas, inférieurs d'un quart aux salaires masculins eux, déjà, insuffisants. Le rapport que Maria Zaugg-Alt a présenté devant les congressistes de la F.C.T.A. (Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation) est fort édifiant. La « Correspondance syndicale suisse »

en donne un compte rendu dont nous tirons quelques passages significatifs.

« Dans l'industrie des conserves, par exemple, la relation entre salaires masculins et féminins est particulièrement déplorable. En 1969, les gains horaires minimaux des femmes atteignent 68,83 % seulement et les gains maximaux (après dix ans de service) 72,29 % de ceux des travailleurs non qualifiés. Les salaires des ouvrières sans qualification s'inscrivent entre 530 et 630 francs par mois et ceux des ouvriers non qualifiés entre 780 et 880 francs. En 1966, une nouvelle catégorie a été créée pour les femmes qui assument des responsabilités; leurs salaires s'établissent entre 600 et 700 francs. La majorité des ouvrières restent cependant confinées dans les classes inférieures de gain.

» Dans cette industrie, les heures supplémentaires sont nombreuses à certaines saisons. Mais elles imposent de trop lourdes exigences aux femmes qui ont des devoirs familiaux. Il est inadmissible qu'elles doivent sacrifier leur santé pour gagner, temporairement seulement, un salaire plus ou moins décent — mais plutôt moins que plus !

» La situation n'est guère meilleure dans l'industrie du chocolat. La relation entre salaires féminins et masculins s'est même détériorée au cours des dernières années. De 74,6 % du salaire des hommes en 1963, les salaires féminins sont tombés à 74,2 % en 1969 (74,8 % après dix ans de service). Les ouvrières sans qualification gagnent de 630 à 710 francs par mois et les travailleurs non qualifiés de 850 à 950 fr. Un jeune homme de dix-neuf ans est mieux payé que des femmes qualifiées ou chefs d'équipes !

» Dans l'industrie des pâtes alimentaires, les salaires des femmes non qualifiées atteignent 75,69 % de ceux des hommes non qualifiés (78,19 % pour les femmes semi-qualifiées). La situation est à l'avenant dans d'autres secteurs de l'industrie de l'alimentation. Chez Maggi S.A. les salaires féminins atteignent un plafond de 76,75 et de 77,45 %. Knorr AG ouvre cependant des voies nouvelles. Une convention collective entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1968 reconnaît le principe de l'égalité de rémunération à travail de valeur égale. Il doit être réalisé d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 1972. Actuellement, les ouvrières gagnent de 850 à 960 francs par mois au regard de 1100 à 1150 francs pour les ouvriers. Par rapport aux autres entreprises Knorr fait figure de pionnier du progrès social. »

Si les associations féministes utilisaient leurs moyens de propagande pour faire pression sur les entreprises rétrogrades, il y aurait des succès à attendre. Maggi ou Knorr ? Le critère de choix est tout donné. Chaque entreprise commerciale qui débouche sur le commerce de détail est sensible à l'image qu'on a d'elle. Aucune ne supporterait la réputation d'exploiter la main-d'œuvre féminine. Suffit de donner les noms.

Il n'y a pas que la place fédérale à Berne où l'on puisse donner des aubades protestataires de sifflets à roulettes.

## Le progrès: la planification des mots historiques

N'ajoutons plus rien aux dissertations inspirées par la conquête de la lune. Chacun a pris sa part. Un théologien même démontrait longuement dans un journal romand que si le christianisme monothéiste n'avait pas dédivinisé les astres (à part l'étoile de Béthléem, qu'il ne citait pas), s'il n'avait pas rendu les corps célestes à l'état de matière, l'homme n'aurait pas entrepris le voyage à la Lune (ni Galilée qu'il ne citait pas rétracté sa doctrine). Malgré tout, il y a un détail qui n'a pas été relevé. Les cosmonautes firent leur travail proprement, scientifiquement, sans lyrisme. Certains auraient voulu que de surcroît ils poétisent, qu'ils baratinent.



Que leur faut-il ? Qu'ils envoient donc Claude Mossé dans la lune !

Il n'y eut à cette sobriété qu'une exception. Avant qu'il posât le pied sur la lune, le centre de Houston avertit Armstrong. « Vous n'avez plus qu'un petit pas à faire ». Il répondit : « Un petit pas pour moi, mais un grand bond pour l'humanité. »

C'était le mot historique, qui contrastait furieusement avec le laconisme des cosmonautes sélènes. Et il faut bien admettre qu'il avait été préparé; le mot était dans le plan de vol.

Autrefois on fabriquait après coup ceux de César, de Charlemagne ou de Winkelried. Maintenant on les planifie. C'est encore une forme du progrès !

## Le sens du mot épargne

Il y aura quelque chose de changé le jour où l'ensemble des travailleurs en Suisse aura compris que le mot épargne a plusieurs sens et qu'à l'épargne individuelle, dite épargne des ménages, s'ajoutent, dans les comptes nationaux, sous la rubrique épargne, les amortissements et l'épargne des entreprises.

Les appels constants à la seule épargne des ménages, comme s'il s'agissait d'une vertu civique, camouflent les autres formes de l'épargne, qui assurent aux entreprises leur autofinancement; on escamote ainsi le fait que l'épargne des entreprises est constituée en grande partie par des salaires non-distribués.

Exemple de cette confusion entretenue : nous l'empruntons à M. Hans Strasser, directeur de la Société de Banque Suisse, qui a brossé, récemment, à Fontainebleau, un tableau de la Suisse, place financière internationale. Il déclara :

« Favorisée par la stabilité monétaire, car tout est évidemment lié, l'épargne a de longue date atteint un niveau très élevé en Suisse. Depuis la fin de la guerre, le taux d'épargne globale de notre pays a régulièrement été supérieur au taux correspondant de la plupart des autres nations industrialisées. De 1964 à 1968, par exemple, il s'est établi en moyenne à 28 % du produit national brut, proportion qui dans le monde entier n'a été dépassée que par le Japon. Grâce à cette formation intensive d'épargne, il a été possible non seulement de financer les investissements intérieurs, mais de mettre également une part appréciable de capitaux à disposition de l'étranger.

» La densité du système bancaire a évidemment beaucoup contribué à la collecte de ces capitaux, encore qu'il soit difficile de dire si ce n'est pas plutôt le sens de l'épargne de la population qui a stimulé le développement de circuits financiers efficaces. Quoi qu'il en soit, on compte aujourd'hui 4300 comptoirs dans notre pays, soit 1 pour quelque 1300 habitants, à quoi s'ajoutent un important réseau d'assurances ainsi qu'un nombre appréciable de sociétés financières. Seule cette densité de l'appareil bancaire permet de collecter l'épargne de manière intensive et de l'acheminer là où il est possible de l'utiliser avec un maximum d'efficacité.

» Sans ce sens de l'épargne, considérée par la population comme une vertu cardinale, et sans cet enracinement du système bancaire dans le terroir, la position internationale de la Suisse serait inconcevable. »

Or, le 28 % du produit national s'applique à l'épargne brute; mais ensuite, en cours d'explication, on ne se réfère plus qu'à l'épargne collectée par les banques, c'est-à-dire essentiellement à l'épargne des ménages.

Et pourtant, quand on examine les rubriques de l'épargne globale suisse, on découvre qu'elle est faite d'amortissements et d'épargne des entreprises pour plus de 55 %.

Ne pas le dire, c'est éluder la question de savoir à qui reviennent les titres de propriété sur cette accumulation d'épargne. Aux seuls actionnaires ?

Mais il s'agit pour une bonne part de salaires non-distribués...

## Nouveau règlement à la Faculté des lettres de Genève

Comme les autres universités romandes, la Faculté des lettres de Genève était régie par un règlement désuet, lourd, à prétention encyclopédique, malgré les simplifications apportées en 1963 et 1966, au prix, il est vrai, d'un allongement des études, à quatre ans. En 1966, notamment, la suppression du latin et de l'histoire comme branches obligatoires fut un premier tournant.

La première année d'étude comprenait notamment un véritable programme de culture générale : trois branches et la philosophie obligatoire.

Les événements de 1968 agitèrent aussi l'Université de Genève. En Faculté des lettres, les cours furent suspendus le 11 juin pour une journée de discussion, il sortit un certain nombre d'idées au milieu de l'inévitable fatras.

Une première commission professorale procéda durant l'été à un premier tri, élabora un avant-projet; ce fut, lors de la présentation aux cinq sections de la Faculté, un semi-échec, à cause notamment du maintien obligatoire de la philosophie. Nouvelle commission (professeurs, assistants, étudiants) qui reprit l'ouvrage, sans trop s'occuper de la représentativité, contestée ou contestable de celui-ci ou celui-là. Et cette fois, on accouche d'un enfant viable.

Les mérites du nouveau projet, sur lequel M. Bernard Gagnebin renseigne dans le dernier numéro d'Uni-Information sont incontestables. (Ce compliment n'engage pas la responsabilité des collaborateurs genevois de D.P.).

Soulignons brièvement !

Les études portent sur trois disciplines. L'étudiant

choisit librement. Le règlement énumère simplement les vingt et une disciplines enseignées à Genève.

La discipline A est étudiée pendant quatre ans, la discipline B pendant trois ans, la discipline C pendant deux ans.

La discipline C pourra éventuellement être choisie dans une autre faculté. Les combinaisons, les variantes sont donc innombrables. Il faut souligner l'importance de cette dernière innovation (possibilité de choisir une branche non typiquement littéraire) qui corrige ce que le cloisonnement par faculté a souvent d'étroit.

Reste le problème des futurs enseignants, car enfin le 75 % des étudiants en lettres vont choisir cette activité professionnelle. Le règlement se contente très libéralement, en annexe, de recommander les combinaisons souhaitables pour ceux qui se destinent à l'enseignement secondaire.

Ce règlement ne résout pas tous les problèmes. Son efficacité dépendra beaucoup des plans d'étude de chaque discipline, où risque de subsister le pointilleux encyclopédisme universitaire. La coordination avec les facultés de Lausanne et Neuchâtel est aussi à approfondir. Mais tel quel, c'est un sérieux pas en avant.

Il est probable que le nouveau règlement pourra entrer en vigueur, si le Conseil d'Etat le ratifie, en octobre déjà.

En une année, sortir un règlement préparé en commun par les étudiants et les professeurs, c'est digne d'être remarqué.

## La gauche internationale et le Moyen-Orient

On se souvient peut-être, presse et radio ont donné l'information, que s'est réunie à Paris (22 février 1969) une conférence qui se proposait comme but « la constitution du Comité international permanent de la gauche pour la paix au Moyen-Orient ».

Ce comité a été constitué. Il définit son orientation dans une revue « Eléments » (voir le numéro 2-3, mai 1969; pour adresse : 15, rue des Minimes, Paris 3<sup>e</sup>), sur laquelle nous attirons l'attention de nos lecteurs.

La prise de position d'« Eléments » rejoint celle que nous avions défendue dans « Domaine public » au lendemain de la guerre des Six jours.

Reprenons quelques-unes des thèses du Comité en précisant que la revue « Eléments » est riche d'interviews diverses de Palestiniens et d'Israéliens.

L'idée fondamentale est que la gauche internationale (le terme est vague, mais il regroupe en gros une famille d'esprits, socialiste, avec toutes les nuances que cela peut comporter, et démocratique, c'est-à-dire ni stalinienne, ni maoïste), que cette gauche a mieux à faire que d'alimenter le climat d'exaltation qui enveloppe la crise du Moyen-Orient.

Le conflit entre Israël et les pays arabes réveille des passions idéologiques. La propagande à l'échelle mondiale est un aspect très important de la lutte. Or ce n'est pas le rôle de la gauche que de donner dans la surenchère de ces propagandes-là, que de tomber dans les simplismes sur le caractère « socialiste » des pays arabes. Ce n'est d'ailleurs que trop facile de vivre, dans le confort, à distance, son épopée en chambre.

Déséxaltation d'abord.

Reconnaissance des faits nationaux ensuite. Le paradoxe de la situation au Moyen-Orient est bien l'importance des réalités nationales dans une région où elles n'avaient pas du tout le même caractère historique qu'en Europe. L'on assiste non pas à un

affrontement de nationalités ancestralement rivales, mais à un affrontement de nationalités naissantes. L'existence nationale d'Israël ne peut plus être contestée. Mais apparaît parallèlement la volonté quasi-nationale de la Palestine d'exister en tant qu'Etat, volonté d'ailleurs méconnue ou étouffée par les autres Etats arabes, l'Egypte réclamant Gaza ou la Jordanie, la Cisjordanie.

Certains Israéliens et certains Palestiniens parlent tour à tour de l'existence d'un Grand Israël et d'une Grande Palestine où, dans l'égalité des droits, tous cohabiteraient pacifiquement. C'est une utopie. Le réalisme (même si les circonstances sont aujourd'hui contraires) serait d'assurer d'abord l'existence de deux Etats, l'un israélien, l'autre palestinien, qui seraient, inévitablement, appelés à collaborer.

Une telle solution aurait l'avantage de désarabiser le conflit et par conséquent de le désinternationnaliser. Car il est évident que les grandes puissances n'interviennent dans cette affaire (à la fois pour l'empêcher de dégénérer, mais aussi pour entretenir la plaie et pour l'exploiter stratégiquement) que dans la mesure où les intérêts que représente l'ensemble du monde arabe sont en jeu.

Rechercher une solution par la reconnaissance de la nationalité palestinienne dont l'indépendance serait fondée territorialement, telle est la voie préconisée par les rédacteurs d'« Eléments ».

« Le territoire qu'on appelle Palestine s'étend en fait des deux côtés du Jourdain. Ce territoire est revendiqué par deux peuples, le peuple judéo-israélien, et le peuple arabo-palestinien. Dans ce territoire, il y a place pour deux Etats, parallèles, indépendants ». Mais cette utopie ne deviendra projet réalisable que si la gauche, dans la mesure de ses forces, favorise les dialogues, évite le conformisme, les anti-impérialismes verbaux et démontre ce qu'il y aurait, dans la sagesse de la solution bi-nationale, de vraiment audacieux.

# Décevant message du Conseil fédéral sur le Fonds national de la recherche scientifique : Pas de vraie réforme

S'il est un domaine où serait souhaitable une politique, c'est bien le domaine de la recherche.

L'importance de la recherche, scientifique, technologique, appliquée, etc..., se révèle un trait fondamental, révolutionnaire, ici le mot n'est pas galvaudé, de la civilisation moderne et de l'économie contemporaine. Mais cette prééminence entraîne aussi une sorte de snobisme; toute une génération d'universitaires, d'artistes se pare du prestige de la recherche : ce qui était autrefois création, renouvellement, érudition est devenu recherche; on ne cherche plus que chercheur sachant chercher.

La recherche plus que jamais mérite d'être encouragée, mais plus que jamais aussi il est nécessaire de la désaturer.

En prenant la présidence du Fonds national, M. Olivier Reverdin avait annoncé sa volonté de réformes. Or le Message fédéral qu'il a inspiré déçoit. Pourquoi ?

## Finance

Le Message fédéral demande essentiellement une augmentation de la subvention annuelle. En 1970, elle sera améliorée de 10 millions, atteignant 70 millions, puis chaque année la croissance sera de 5 millions; c'est ainsi qu'on arrivera à 90 millions de francs dès 1974. Autrement dit, on va faire comme jusqu'ici : « remettre » 5 millions de plus par an.

Le résultat comptable est le même qu'autrefois. Mais la méthode de calcul a changé. Si l'on veut une illustration de la manière dont la vieille habitude d'estimer l'avenir au pifomètre est désormais, partout, présentée dans un prétentieux langage, il faut lire ces quelques lignes du Message.

« Jusqu'ici, le Fonds national estimait ses besoins financiers ayant tout en fonction du développement probable des principaux projets de recherche subventionnés. En l'occurrence, il a abandonné cette méthode pour des critères d'estimation fondés sur la théorie de la croissance ».

De quoi s'agit-il ?

« C'est ainsi qu'à partir de données empiriques, il a calculé l'augmentation moyenne du nombre et du coût des subventions annuelles et de l'accroissement des frais dû au renchérissement et à la hausse réelle des salaires. De l'addition de ces trois facteurs, il résulte un taux de croissance de 11 pour cent par an ».

Voyez-vous ce que cette méthode a d'original ? On va vous l'expliquer.

« L'essai d'estimation des besoins financiers d'après des critères scientifiques est très intéressant et mériterait une discussion approfondie. Il n'en demeure pas moins que cette méthode repose, elle aussi, sur des hypothèses qui laissent une assez grande marge d'appréciation. Elle risque donc de présenter une apparence d'exactitude trompeuse ». Ah ! ces critères scientifiques qui donnent une apparence d'exactitude trompeuse !

## Routine

Les ressources du Fonds ne seront guère augmentées. Car sera adjoint au Fonds national un « Fonds de recherche pour la santé ». C'est une décision heureuse. En effet, alors que la recherche médicale fondamentale était encouragée, que la recherche pharmaceutique était largement subsidiée par les pouvoirs publics et l'industrie chimique, la recherche clinique n'était, elle, pas encouragée qu'il s'agisse de prévention, de dépistage, de thérapie. Une campagne de presse, une motion Borel, un mémoire de

l'Académie suisse des sciences médicales avaient, il y a deux ans, attiré l'attention publique sur cette lacune. Désormais, elle sera comblée; c'est la raison pour laquelle l'augmentation de la subvention au Fonds sera en 1970 de 10 millions au lieu de 5.

Compte tenu de cette dépense nouvelle, compte tenu aussi de la hausse du coût de la vie, la marge de manœuvre financière du Fonds sera extrêmement réduite. Elle n'autorise pas une nouvelle politique.

## Le tri

Le système actuel est celui du tri. On ne saurait, il est vrai, y échapper. Il faut bien que la demande vienne de la base, que les chercheurs suivent leur petite idée, avec ce que cela signifie d'imprévisible, de gratuit, de farfelu et peut-être de génial. A partir de cette demande s'imposent inévitablement des efforts de coordination et de contrôle pour éviter un excessif gaspillage.

Mais cette méthode ne permet pas, et c'est à plusieurs reprises que nous en avons fait la remarque dans ce journal, de susciter des travaux dans des domaines qui seraient pourtant d'un intérêt essentiel.

L'actuelle structure des facultés universitaires est dépassée en grande partie; mais c'est encore selon cette classification désuète que s'opèrent les recherches. Là où l'Université est faible, peu de travaux à attendre; de même peu de chances pour que surgissent des travaux importants dans des domaines pluridisciplinaires. Le Fonds, c'est une critique essentielle, est contaminé par les défauts de l'Université.

Il y a longtemps que nous signalons l'absence de recherche, et surtout de recherche pratique, en matière d'éducation. Non seulement la pédagogie est négligée, mais tout ce qui touche à l'éducation permanente, à la formation des adultes, des cadres syndicaux, etc... Quel sera le rôle du Fonds en la matière ? — Négligeable, même si les rédacteurs du Message remarquent platoniquement que « la recherche en matière d'éducation, l'économétrie, les sciences de l'ingénieur, la biologie moléculaire, la recherche sur le cancer et la recherche sur le milieu humain, devraient pouvoir être mieux pris en considération ».

Certes une politique active de la recherche dans des domaines d'intérêt national ne dépend pas du seul Fonds, mais surtout du Conseil de la science; certes, cette politique consisterait à mettre en place de véritables institutions (centres, instituts), ce qui dépasse les possibilités du Fonds. Même si l'on apporte ces nuances, il faut répéter que la politique scientifique en Suisse n'est pas encore définie. L'exemple de la recherche médicale appliquée est typique. Il a fallu des requêtes diverses pour qu'on prenne en considération ce domaine; mais il en est d'autres qui n'émeuvent pas l'opinion et qui pourtant sont essentiels; alors, tant pis pour eux, on ne les tirera pas de l'oubli.

## Organisation

Pas de changement, non plus dans le domaine de l'organisation. Les dirigeants du Fonds sont désignés par le Conseil de fondation. La cooptation traditionnelle dans les milieux universitaires y est la loi. L'influence des autorités publiques qui financent le tout, réduite à sa plus simple expression.

Toutes décisions sont prises par les membres du Conseil de la recherche. On vante à ce propos les mérites du « système des milices ». Il se révèle en la matière insuffisant. Les responsables ne peuvent consacrer qu'un temps limité (mais considérable, au vu de leurs multiples activités), au travail de tri des requêtes. On ne peut pas de surcroît leur demander de se soumettre à des confrontations avec les milieux de l'économie, les jeunes chercheurs, les étudiants.

Nous aurons l'occasion bientôt de développer ce thème : aux conseils représentatifs, faits d'« amateurs », mais qui se recrutent dans un milieu étroit, composés en fin de compte d'hommes surchargés, devrait être substitué le système où quelques

hommes, à plein temps, mais pour une période limitée, assument une responsabilité et viennent en rendre compte non pas devant ces assemblées plénières, ces faux législatifs aussi passifs que des assemblées d'actionnaires, mais devant divers milieux, chargés de les affronter dans une discussion critique. Ce devrait tout particulièrement être le cas dans le domaine de la recherche.

Au Fonds national, on n'en est pas encore aux vraies réformes; on vit sur la lancée, on se coopte et on demande cinq millions de plus par année à la Confédération !

## Qui décide de la vie et de la mort ?

La mise en accusation d'un colonel de bérets verts, coupable d'avoir fait exécuter un Vietnamien, laissait supposer que même aux armées, en temps de guerre, un code de justice était appliqué.

Mais que penser alors de cette dépêche, datée de Saïgon, d'une agence de presse ?

« Saïgon, 15 août. — Le civil vietnamien, agent double, dont la mort a donné lieu à l'inculpation de huit bérets verts américains, a été tué en dépit de l'annulation d'un ordre d'exécution par la CIA, déclarait-on vendredi de source proche des bérets verts. On précise de même source que l'homme avait été condamné par la CIA après la découverte de films secrets qui montraient sa duplicité. L'identité de l'homme n'est pas révélée officiellement. Selon certaines sources, il s'agirait d'un nommé Chu Yen Thai Khac, Vietnamien qui travaillait pour les forces spéciales américaines comme chef d'une équipe de surveillance des pistes au Cambodge. Toutefois, ce nom n'est peut-être qu'une couverture. »

Le colonel est donc coupable non de la mort d'un homme, mais avant tout d'insubordination. Mais qui donne à la C.I.A., qui n'est pas que l'on sache un tribunal militaire, le droit de vie ou de mort ?

## Nos lecteurs nous écrivent : logement et coopération

Ce rappel opportun d'un lecteur : la solution à long terme du problème du logement est à chercher dans le développement du secteur coopératif.

« Devant les tergiversations des autorités fédérales qui n'hésitent pas à fixer le prix du beurre ou du fromage, et en vertu de l'adage « Aide-toi et Dieu t'aidera », il ne reste aux locataires exploités, qu'un remède : celui de la coopération. Celle-ci a fait ses preuves. L'exemple de la Société coopérative d'habitation de Lausanne en particulier et dans d'autres villes suisses démontre que le problème n'est pas insoluble. D'autre part les nombreuses réalisations immobilières des Caisses de pensions communales, cantonales et fédérales ainsi que syndicales sont des preuves irréfutables que les entreprises immobilières à bases de profits peuvent être mises hors d'état de nuire.

» Le logement doit échapper à la spéculation. En effet, le locataire ne peut pas comme le consommateur faire la grève du beurre; s'il lui prenait fantaisie de coucher dans la rue... »

E. M. (Lausanne)

Il y a quelque temps nous avons souligné le rôle du secteur coopératif et souhaité qu'une coordination technique permette aux coopératives d'habitation de mieux peser sur le marché de la construction. Cet article a eu des échos répétés, mais l'idée reste toujours en l'air. Aurions-nous été inattentifs ?